



0278/13

## DECISION

117 MAI 2013

Le Directeur de la Caisse Marocaine  
des Retraites,

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95;
- Vu le statut du personnel de la C.M.R ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012), relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Etablissements Publics ;
- Vu la loi-cadre de la C.M.R, au titre de l'exercice budgétaire 2013 ;
- Vu la décision N° 185/13 du 29 mars 2013 annonçant le recrutement d'un ingénieur sécurité du système d'information et d'un ingénieur développement et intégration.

### D.E.C.I.D.E

**Article 1:** la date de l'épreuve écrite initialement écrite initialement prévue le 21 mai 2013 dans la décision N°185/13 du 29 mars 2013 est reportée.

Le Directeur de la Caisse  
Marocaine des Retraites

Signé : **Mohammed**  
**EL ALAOUI EL ABDALLAOUI**